

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Cobalt(II) sulfate heptahydrate
FDS-nombre : 000000020923
Type de produit : Substance
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique : sulfate de cobalt
No.-Index : 027-005-00-0
Numéro d'Enregistrement REACH : n'est disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA
Téléphone : (49) 5137-999 0
Téléfax : (49) 5137-999 123
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire Catégorie 1

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 2

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Catégorie 1B - Inhalation

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B

H360F Peut nuire à la fertilité.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H302

H317

H319

H334

H341

H350i

H360F

Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes
allergiques ou d'asthme ou des
difficultés respiratoires par inhalation.

Susceptible d'induire des anomalies
génétiques.

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Peut nuire à la fertilité.

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
	P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
	P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Étiquetage spécial de certains produits: : Réserve aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
sulfate de cobalt	10026-24-1	Acute Tox. 4; H302	100 %	1*

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

	027-005-00-0 233-334-2	Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350i Repr. 1B; H360F Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410		M = 10
--	---------------------------	--	--	--------

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement. Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Oxydes de soufre
fumées d'oxydes métalliques toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas décharger dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail. Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Éviter la formation de poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale / incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
sulfate de cobalt	Travailleurs / Long terme - effets locaux		0,11 mg/m ³	Inhalation	
sulfate de cobalt	Consommateurs / Long terme - effets locaux		0,016 mg/m ³	Inhalation	
sulfate de cobalt	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,078 mg/kg	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
sulfate de cobalt	Eau douce: 0,0006 mg/l	
sulfate de cobalt	Eau de mer: 0,0236 mg/l	
sulfate de cobalt	Sédiment d'eau douce: 9,5 mg/kg dw	
sulfate de cobalt	Sédiment marin: 9,5 mg/kg dw	
sulfate de cobalt	Station de traitement des eaux usées: 0,037 mg/l	Assessment factor: 10
sulfate de cobalt	Eau douce: 0,0006 mg/l 10,9 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374, 511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Respecter les prescriptions d'hygiène en usage pour la manipulation de matières cancérogènes.

Mesures d'ordre technique

Utiliser le produit seulement dans un système fermé.

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Porter selon besoins:

Vêtement de protection

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: solide
Couleur	: rouge
Odeur	: donnée non disponible
poids moléculaire	: 281,10 g/mol
Point/intervalle de fusion	: 98 °C Dégage de l'eau de cristallisation
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité	: 2,03 g/cm ³ à 25 °C
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
pH	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Oxydes de soufre
composés métalliques toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 768 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

Toxicité aiguë par voie cutanée:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Irritation de la peau:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: Ligne directrice 439 de l'OCDE pour les essais

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: A un effet sensibilisant.

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Toxicité à dose répétée:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Cancérogénicité:

Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Danger par aspiration:

donnée non disponible

Autres informations:

donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité des plantes aquatiques:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

ADR/RID

UN Numéro : 3077
Description des marchandises : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (SULFATE DE COBALT)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes ADR/RID : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA

UN Numéro : 3077
Description des marchandises : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Cobalt(II) sulfate)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes de danger : 9

IMDG

UN Numéro : 3077
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (COBALT(II) SULFATE)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes de danger : 9
No EMS Numéro : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Not regulated for transport when single and combination packagings are <5L for liquids or <5kg for solids per ADR 2.2.9.2.10, IMDG 2.10.3 and IATA SP A197).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes		Ce produit ne contient pas de

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

(SVHC)		substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
--------	--	---

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	+39 0649906140
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	808250143
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation); +46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level

Cobalt(II) sulfate heptahydrate

C6768-1KG

Version 1.5

Date de révision
29.11.2019

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative and toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
